

## Nouvelles pratiques sociales



# Conseil des Affaires Sociales, *Agir ensemble. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1990, 209 p.

Luc Thériault

Volume 3, Number 2, Fall 1990

Pratiques féministes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301106ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301106ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

### ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Thériault, L. (1990). Review of [Conseil des Affaires Sociales, *Agir ensemble. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1990, 209 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 3(2), 233-237. <https://doi.org/10.7202/301106ar>

# ❖ *Agir ensemble.* *Rapport* *sur le développement*

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES  
Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur  
1990, 209 p.

Avec la publication d'*Agir ensemble*, le Conseil des affaires sociales nous présente la suite très attendue de *Deux Québec dans un*. Ce premier rapport portait principalement sur les aspects sociodémographiques du développement du Québec. Dans *Agir ensemble*, le Conseil a décidé de traiter du développement des conditions sous-jacentes à la création d'emploi. Pour le Conseil, l'emploi représente le principal levier d'un développement socio-économique pouvant permettre à la masse des exclus de quitter la dépendance envers les institutions.

La première partie du rapport s'ouvre sur un chapitre qui traite de la question du sous-emploi et de sa relation avec l'économie. On y observe d'abord que la croissance du produit intérieur brut (PIB) du Québec présente une image faussement rassurante de l'état de notre économie. L'évolution du nombre d'emplois par 1 000 habitants donne une toute autre idée de la situation. De 1966 à 1989, «[...] le Québec est passé de 537 à 580 emplois par 1 000 habitants alors que l'Ontario grimpeait de 582 à 662 emplois» (p. 11). De l'avis du Conseil, une partie du blâme revient à la politique monétaire de la Banque du Canada. Cette politique défavorise le Québec en interrompant prématurément les efforts de l'économie québécoise, au beau milieu de la remontée de chaque cycle économique, pour

combattre l'inflation émergente dans la région de Toronto. Les changements technologiques et les problèmes de formation de la main-d'œuvre n'aident pas non plus.

Le nombre de personnes sans emploi est donc resté élevé, même pendant une période de croissance économique importante. Parmi les sans-emploi, on constate que les prestataires d'aide sociale sont, dans l'ensemble, plus jeunes qu'avant et reçoivent des prestations plus longtemps. Du côté du chômage, la situation n'est guère plus reluisante. Au moment de faire le bilan du sous-emploi au Québec, le Conseil arrive aux chiffres suivants: 356 050 chômeurs, 400 000 assistés sociaux aptes au travail, 102 000 travailleurs «découragés» de chercher du travail (en mars 1986), et un taux réel de sous-emploi de 28,6 % (en mars 1989). Il est bon de noter qu'en regard de ces statistiques, le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, a réagi en accusant le Conseil de «dramatiser exagérément la situation du chômage»<sup>1</sup>. Quoiqu'il en soit, il apparaît évident au Conseil que le sous-emploi représente une énorme perte d'énergie pour l'économie du Québec.

Pendant inévitable du sous-emploi, l'aggravation de la pauvreté fait l'objet du second chapitre. Reprenant les propos de l'économiste Pierre Fortin, le Conseil souligne que «[...] le Québec n'a pas fait de progrès dans la lutte contre la pauvreté depuis dix ans» (p. 35). Les jeunes ménages, en particulier, ont vu leurs conditions de vie se détériorer. L'augmentation de l'emploi à temps partiel non volontaire, et un salaire minimum réel en diminution constante depuis 1976, comptent parmi les causes d'appauvrissement identifiées par le Conseil. Face à la crise du sous-emploi, les réactions des gouvernements québécois et canadien ont été marquées par le courant idéologique néo-libéral. Par rapport à la réforme québécoise de l'aide sociale, le Conseil fait d'abord preuve de prudence, en déclarant qu'une évaluation est prématurée; il démontre ensuite un optimisme peu critique, en notant que «[...] l'accent mis sur les mécanismes de retour ou d'accès à l'emploi permet d'espérer» (p. 42). Quant à la réforme fédérale de l'assurance-chômage, les commentaires du Conseil sont plus incisifs. Il s'agit d'un désengagement d'Ottawa qui «[...] rend l'accès au régime plus difficile et en indique plutôt la sortie» (p. 43). Mais sera bien pris qui croyait prendre puisque les laissés-pour-compte de l'assurance-chômage se retrouveront probablement à l'aide sociale, un programme dont le financement est conjointement assumé par Ottawa et Québec.

---

1. Selon *Le Devoir* (1990), M. Bourbeau proposait, dans une lettre envoyée à la présidente du Conseil, l'évaluation suivante: 203 700 prestataires aptes au travail, entre 12 000 et 69 000 travailleurs découragés, et un taux de sans-emploi de 15 %.

Parallèlement à la réaction néo-libérale de l'État, des initiatives nouvelles, issues des milieux touchés par le sous-emploi, tentent de rassembler les forces des communautés pour stimuler la création d'emploi. La multiplication de ces exemples de solidarités pourrait s'avérer critique dans une guerre contre la pauvreté ayant Montréal comme principal champ de bataille.

C'est justement au rôle national de Montréal qu'est consacré le troisième chapitre. La partie la plus mobile de la population quitte la ville pour s'établir dans les localités situées de l'autre côté des ponts, consacrant ainsi de plus en plus le centre-ville dans sa vocation de lieu de travail. Montréal s'appauvrit en abritant la pauvreté dont ses voisins ne veulent pas, alors que ces mêmes voisins profitent de la richesse créée à Montréal. La fonction d'intégration des populations nouvelles que devrait jouer la métropole est ainsi compromise. Les immigrants en quête d'un second départ ne trouvent pas dans l'appauvrissement de la communauté francophone montréalaise un modèle d'identification qui correspond à leurs aspirations.

La recherche scientifique est une autre des fonctions importantes d'une métropole. Le Conseil souligne, avec raison, que les investissements en recherche et développement (R-D) sont nettement insuffisants pour permettre à Montréal de jouer un rôle de leader en ce domaine. Il laisse par ailleurs entendre que Montréal et le Québec ne reçoivent pas d'Ottawa une part équitable des crédits de recherche fédéraux. Sans vouloir préjuger cette conclusion, il nous est apparu que la démonstration du Conseil sur ce point, basée sur le rapport du comité Leblanc, était insuffisamment développée.

Après avoir parlé de l'existence d'un potentiel inutilisé en première partie, le rapport du Conseil traite, en deuxième partie, des conditions de redressement. Cela se fait d'abord, au chapitre 4, par la présentation d'un certain nombre de projets gagnants. Ensuite, au chapitre 5, on élabore sur les conditions permettant au sentiment d'appartenance à une région de devenir une force collective. Une comparaison entre le Sud-Aveyron français et le Témiscouata québécois laisse voir qu'une harmonie doit être maintenue entre «l'espace vécu» et «l'espace administré» pour favoriser l'accroissement du dynamisme local nécessaire au développement. Il faudra que l'État québécois trouve moyen d'assurer une reconnaissance des spécificités régionales, en évitant de désarticuler les populations rurales par le biais d'une concentration standardisée et mal adaptée des services publics dans les principaux centres régionaux.

Au sixième, et dernier chapitre de la seconde partie, un tableau de bord nous fournit un ensemble d'indices démographiques, économiques, environnementaux et sociaux permettant de mesurer, à l'aide d'une cote, le dynamisme de chaque municipalité régionale de comté (MRC) du Québec. Au plan démographique, on notera principalement que, partout au Québec, la proportion des jeunes par rapport à celle des personnes âgées a diminué entre 1981 et 1986. C'est la Communauté urbaine de Montréal (CUM) qui enregistre la plus forte concentration de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux jeunes de 14 ans et moins. Au plan économique, les MRC en périphérie des Communautés urbaines de Montréal et de Québec présentent un taux de scolarité et des revenus élevés, un faible taux d'inoccupation et une bonne répartition de la main-d'œuvre. Au plan environnemental, la région de l'Estrie est en bonne position, comptant 5 des 20 premières MRC du Québec. Au plan social, enfin, la plupart des MRC qui présentent le meilleur indice social se trouvent, encore une fois, en périphérie de Montréal et de Québec.

La troisième partie du rapport propose des pistes de solution et des actions à entreprendre (recommandations). Le Conseil entrevoit, comme première piste de solution, de «créer un esprit mobilisateur autour d'un projet de société», en s'appuyant sur les valeurs fondamentales de la société québécoise. Une seconde piste de solution consiste à saisir l'importance du rôle joué par les élus municipaux dans le développement local. Pour redéfinir le contrat social du Québec des années 90 autour du principe du plein emploi, il faudra satisfaire trois conditions: D'abord, permettre à Montréal d'être un leader national tant au plan social qu'au plan technologique; ensuite, privilégier la pleine participation des régions à leur développement; enfin, relever le défi d'une formation concurrentielle. Les recommandations du Conseil s'articulent donc autour des pôles du développement local, du développement de la métropole et du développement de certains programmes nationaux.

Au plan du développement local, les recommandations du Conseil portent principalement sur la nécessité de reconnaître les gouvernements municipaux comme des partenaires dans le développement et sur le rôle des MRC comme organismes de concertation de la communauté régionale. Au plan du développement de la métropole, les recommandations du Conseil portent sur la revitalisation domiciliaire, la lutte contre la pauvreté et l'innovation technologique. Enfin, au plan du développement de programmes nationaux, le Conseil recommande qu'une attention spéciale soit donnée à la formation, à la recherche scientifique et à l'identification des secteurs clés de l'économie.

L'analyse détaillée des pistes de solution et des recommandations ne peut être faite dans le cadre de ce compte rendu. Nous ne ferons donc, en terminant, que deux brèves remarques. D'abord, le Conseil est peu loquace à l'égard des valeurs dites «fondamentales» pour un développement harmonieux de la société québécoise. La question clé de l'établissement d'une nouvelle culture économique, basée sur un partenariat entre les principaux acteurs sociaux, est escamotée. C'est pourtant à l'intérieur d'un modèle de développement *négocié*, du type de celui que connaissent plusieurs petits pays européens, que le Québec peut espérer atteindre l'objectif du plein emploi. Ensuite, il faut se rendre compte qu'une amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ne présente une réponse valable au sous-emploi que là où l'on trouve une forte concentration d'emplois disponibles, comme c'est le cas dans les centre-villes de Montréal ou de Québec. Dans les régions rurales de la périphérie, où les emplois sont rares, il est peu probable qu'une formation plus «concurrentielle» de la main-d'œuvre contribue de façon significative au redressement de la présente situation.

LUC THÉRIAULT  
 Étudiant au doctorat en sociologie  
 Université de Toronto

## Bibliographie

- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1989). *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement démographique et social*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 124 p.
- FORTIN, P. (1989). «La pauvreté ne baisse plus, que peut-on y faire de plus?», *Santé et Société*, vol. 11, n° 4, 19-21.
- LEBLANC, N. (1989). *L'assistance du gouvernement fédéral à la recherche et développement au Québec*, Ottawa, Chambre des communes, 82 p.
- Le Devoir* (1990). «Bourbeau accuse le Conseil des affaires sociales de dramatiser la situation du chômage», *Le Devoir*, 11 mai.
- THÉRIAULT, L. (1990). «Compte rendu de *Deux Québec dans un*», *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 3, n° 1, 153-157.